Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2008)

Heft: 1796

Artikel: Conseil fédéral : abandon ou retour de la formule magique? : Il faut prendre un peu de recul pour apprécier les péripéties autour de la composition de l'exécutif

Autor: Bartoli, Daniel Schöni

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012580

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

et trompeuse», pour reprendre les qualificatifs figurant dans le titre du récent ouvrage publié par Paul H. Dembinski, directeur de l'Observatoire de la finance et professeur à l'Université de Fribourg. Désormais, la tromperie l'emporte sur le service. L'outil n'a plus fonction de se rendre utile, il instrumentalise les acteurs que les techniques financières devraient aider. Avec tous les effets nuisibles que peut induire une aussi grave confusion entre la fin et les moyens, sur le plan des valeurs tant morales que matérielles. Ethique et économie réelle se trouvent également perdantes.

Autre perdante dans la société actuelle, marquée par le primat des intérêts particuliers: la démocratie politique face au *lobbying* économique. Plusieurs intervenants de la rencontre organisée par l'Observatoire de la finance ont décrit les mécanismes de mise sous influence des instances dirigeantes de l'Union européenne (UE), tant des élus au Parlement siégeant à Strasbourg que des fonctionnaires de la Commission travaillant à Bruxelles. Comme les coulisses du Palais fédéral, celles des institutions de l'UE bruissent des rumeurs et informations transmises par les experts stipendiés, pour le plus grand profit de leur mandant. Seul antidote: le gaspillage de temps et d'énergie. En effet, plus les lobbyistes sont nombreux sur le même sujet – l'assurance-maladie en Suisse par exemple – plus ils doivent consacrer d'efforts en vue d'au moins se neutraliser mutuellement auprès de leurs interlocuteurs.

Conseil fédéral: abandon ou retour de la formule magique?

Il faut prendre un peu de recul pour apprécier les péripéties autour de la composition de l'exécutif

Daniel Schöni Bartoli (3 octobre 2008)

A peine dix mois après l'élection du Conseil fédéral, les spéculations vont bon train sur des démissions de plusieurs de ses membres et les candidatures d'éventuels remplaçants, au point que la Suisse semble presque en pré-campagne pour l'élection de l'exécutif. Parallèlement à ces discussions, plusieurs commentateurs situés à droite (par exemple Marie-Hélène Miauton, dans *Le Temps*) estiment que la non-réélection de Christoph Blocher est à l'origine des difficultés actuelles de l'exécutif fédéral.

A ce stade, il est nécessaire de revenir en arrière. Avant le milieu des années 90 et l'émergence d'une UDC nationaliste et anti-européenne sous la houlette de Christoph Blocher, le système politique suisse suivait depuis un siècle une voie tendant à un équilibre négocié. Depuis l'entrée des conservateurs à l'exécutif en 1891, de nouveaux partis intégraient l'exécutif, jusqu'à être quatre dès 1959, mais aucun d'entre eux ne retournait *«à l'opposition»*. Pour intégrer le gouvernement, les conservateurs avaient dû accepter l'Etat fédéral né en 1848 et les socialistes la défense nationale. En outre, les conseillers fédéraux décidaient la plupart du temps eux-mêmes ou avec leur parti de la date de leur démission. Le système politique suisse tendait généralement à l'apaisement, par intégration des principales tendances politiques du pays. Celle-ci se faisait sous condition d'acceptation des règles du consensus en vigueur sur certaines valeurs fondamentales.

Aujourd'hui, cette époque semble bien lointaine: des campagnes de presse appellent à la démission de l'un ou l'autre membre de l'exécutif, Samuel Schmid pourtant élu avec 201 voix sur 246 est poussé à la démission malgré des manquements bien moins graves que le ministre Blocher non réélu, les deux conseillers fédéraux de l'UDC ont été poussés dehors sans ménagement par leur propre parti et des magistrats en vue appellent à nouveau à l'improbable *«élection du Conseil fédéral par le peuple»* (DP 1792). La personnalisation de la politique atteint des proportions inédites dans notre pays, jusqu'à publier des images de l'hospitalisation d'un membre du gouvernement.

En pourtant, il est impossible d'accepter l'analyse des nostalgiques de l'ère Blocher si l'on fait l'effort de se souvenir

des difficultés vécues par le Conseil fédéral lors de la précédente législature. Les péripéties de l'été 2008 semblent par comparaison bien légères.

L'évolution extrêmement rapide d'un parti originellement agrarien vers un nationalisme exacerbé et sa croissance électorale hors des proportions habituelles a produit ses effets sur le renouvellement de l'exécutif fédéral. Une série de *«premières»*: la conseillère fédérale Ruth Metzler, qui n'avait pas démérité, non-réélue en 2003 à l'occasion d'un premier changement dans la coalition gouvernementale depuis 1959, le leader de l'UDC non-réélu sans changement de coalition, suivi de la première sortie d'un parti politique de l'exécutif. La mécanique gouvernementale est vivement bousculée et l'incertitude a considérablement augmenté pour ses membres. Des changements aussi rapides ne sont pas uniquement dus à une évolution des mœurs ou à la médiatisation croissante de la vie politique, même si elles y contribuent.

Il faut aller chercher un élément décisif d'explication de la dégradation actuelle des mœurs politiques dans l'émergence d'un parti protestataire au sein même de la coalition gouvernementale, ce qui constitue un phénomène inconnu, voire impossible dans les pays qui nous entourent. Un parti qui a tout à la fois plus que doublé son électorat et fait accéder son leader au gouvernement. Cette nouveauté a considérablement augmenté l'écart qui sépare les tendances politiques intégrées au gouvernement. Les socialistes, d'un côté, n'ont pas particulièrement dérivé plus à gauche, mais c'est bien l'UDC qui s'est fortement éloignée vers l'ultra-droite. Les tensions issues de cette situation déséquilibrée ont finalement abouti à la non-réélection du leader populiste le 12 décembre 2007 et à la première coalition ne disposant plus d'une large majorité arithmétique à l'assemblée fédérale. Après avoir provoqué l'éjection de son parti dans l'opposition à la suite de ce scrutin, la tendance blochérienne de l'UDC veut désormais tenter une nouvelle performance inédite: faire revenir son conseiller fédéral non-réélu au sein de l'exécutif.

L'évolution vers un retour à une *«formule magique»* dépend aujourd'hui de la volonté de l'UDC d'accepter de collaborer avec les autres partis, notamment en acceptant définitivement la voie bilatérale vers l'Europe. En attendant, les autres partis sont condamnés à s'entendre, ce qui semble improbable étant donné que le PDC et les radicaux ne semblent pas avoir saisi le risque d'évolution *«à l'autrichienne»* avec une extrême-droite qui profiterait largement de la paralysie mutuelle de la droite modérée et de la gauche. Pour éviter cette évolution ardemment souhaitée par les leaders de l'UDC, il faut impérativement arrêter de voir dans ce parti un simple avatar du conservatisme et interrompre le processus de démolition du système de concordance. Il est encore temps de réagir.

Levée de l'immunité parlementaire: un système un peu suranné?

Toni Brunner, Christoph Mörgeli: deux conseillers nationaux UDC indiscrets, mais l'un voit son immunité levée, l'autre pas...

Alain Robert (6 octobre 2008)

Rappel des bases: la décision de lever ou non l'immunité parlementaire garantie par la Constitution fédérale est de la compétence des deux Chambres, avec une priorité au Conseil dont le parlementaire est membre (art. 17 al. 1 et 2 LParl). L'examen préalable est de la compétence des commissions des affaires juridiques (art. 21 al. 3 RCN et art. 17 al. 4 RCE), non sans que le député concerné ait été préalablement entendu par les deux commissions (art. 17 al. 3 LParl).

Il est une pratique relativement constante qui veut que la levée de l'immunité soit en général